



CONSEIL COMMUNAL
Rapport de la Commission de gestion (CoGes)
2022-2023
Exercice comptable 2022



Table des matières

1.	Séance constitutive.....	3
2.	Agenda 2022-2023	6
3.	Contrôle des préavis clôturés en 2022	7
3.1	Remarques et conclusions	7
4.	Rencontre avec le Service Intercommunal des Energies (SIE)	8
4.1	Questions-réponses	11
4.2	Conclusions.....	12
5.	Visite du Bâtiment de la place des sports du Croset.....	13
5.1	Conclusions.....	15
6.	Visite de la structure d'accueil du Domino et présentation de l'AJESOL	17
6.1	Questions-réponses	19
6.2	Conclusions.....	21
7.	Rencontre avec le Service de la Culture, de la Jeunesse, des Sports, de l'Intégration et des Eglises	23
7.1	Questions-réponses	24
7.2	Conclusions.....	25
8.	Visite des serres communales	26
8.1	Questions-réponses	27
8.2	Conclusions.....	28
9.	Comptes communaux.....	29
10.	Rencontre avec les différents services de la commune et avec la Municipalité	30
10.1	Questions sur les Comptes communaux.....	30
10.2	Questions sur le rapport de gestion.....	32
10.3	Question d'ordre général adressée directement à la Municipalité	38
11.	Rencontre avec la Fiduciaire	40
12.	Suivi de vœux – Exercice 2021	41
13.	Vœux de la Commission de gestion – Exercice 2022.....	42
14.	Remerciements.....	44
15.	Conclusions générales	45

Photo de couverture : nouveau bâtiment des terrains de sports

1. Séance constitutive

La Commission de Gestion s'est réunie en séance constitutive le lundi 12 septembre 2022 à 20h00 dans la salle Federer du CSC.

Préambule :

Cédric Sandoz, président sortant de la CoGes, explique aux membres les devoirs de la CoGes et rappelle le rôle de notre commission.

La CoGes a la possibilité de faire des vœux à la Municipalité qui donne réponse lors de l'année suivante. La CoGes analyse les processus actuels et la gestion passée de la commune. Elle peut inviter des expert·e·s externes selon le sujet traité et, en cas de doute procédurier, s'adresser à la préfète.

Une année se déroule approximativement selon ce calendrier :

- a) Visites et rencontres potentielles de divers services/structures selon les choix exprimés par les membres de la CoGes
- b) Contrôle des préavis clôturés en 2022
- c) Rapports de gestion / finances présentés par le greffe
- d) Séance avec la Municipalité
- e) Séance avec la fiduciaire en présence de la CoFin
- f) Contrôles des comptes (avec un membre invité de la CoFin)
- g) Rédaction du rapport de la CoGes

Nomination des nouvelles Présidente et Rapportrice CoGes pour le mandat 2022-2023 :

Selon le tournus actuel, un membre de l'UDC doit prendre la présidence et un membre du PSIG le rôle de rapporteur. A l'unanimité des membres, Anuta Pichon (UDC) est élue Présidente et Anne Oppliger (PSIG) rapportrice.

La composition de la Commission est la suivante :

Présidente :	Anuta Pichon	UDC
Rapportrice :	Anne Oppliger	PSIG
Membres :	Sandra Chevalley	Forum
	Christine Gabriel	PSIG
	Anton Gaillard	Les Vert·e·s
	Alfonso Izzo	Forum
	Chantal Junod Napoletano	PLR+ID
	Cédric Sandoz	PLR+ID
	Taisia Terrettaz	Les Vert·e·s
	Carlo Turtora	Forum

La Commission étant constituée, Madame la Présidente ouvre officiellement la séance.

Le tournus proposé pour les prochains exercices est le suivant :

2023 – 2024 : PSIG – Les Vert·e·s
2024 – 2025 : Les Vert·e·s – Forum
2025 – 2026 : Forum – PLR+ID

Les informations aux membres de la Commission seront faites par voie électronique et par WhatsApp.

Traitement des questions : nouveau mode de fonctionnement

Cette année la Municipalité a proposé à la CoGes de modifier la procédure habituelle qui consiste à échanger les questions et réponses par écrit. La CoGes a accepté de tester ce fonctionnement en posant des questions directement aux responsables des divers services lors de plusieurs rencontres. Elle est très satisfaite de la méthode mais souhaite que le planning des séances soit établi en début de mandat, cela afin de pouvoir répartir les rencontres sur deux semaines.

A noter que quelques réponses remises par écrit ont été comme il se doit reportées telles quelles. Les réponses orales ont quant à elles été retranscrites telles que communiquées oralement.

Planification des visites/rencontres

La Présidente cite les différentes visites que la CoGes a effectuées ces dernières années.

Après un tour de table, les membres proposent de traiter en priorité les sujets planifiés pour 2021-2022 mais qui n'ont pas pu être menés à bien, faute de temps. Ensuite, divers sujets sont proposés :

1. Processus de coordination entre les services (Gouvernance).
2. Nuisances sonores dues à la circulation routière.
3. Suivi des statistiques en relation à la qualité de l'air.
4. Visite Serres, économie d'énergie.
5. Eclairage public : rencontre avec le SIE.
6. Visite d'une garderie communale.
7. Visite de la nouvelle buvette / vestiaires du football.
8. Visite de la Vaudoise Arena, à planifier avec une visite intercommunale.
9. Rencontre avec le service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises.
10. Rencontre avec les TL.

Parmi tous ces sujets proposés à la Municipalité, certains ont été écartés (sujets 2 et 3), car sous compétence cantonale. D'autres ont aussi été écartés car ne dépendant pas directement de la volonté de la Municipalité (sujets 8 et 10).

Cependant, pour les sujets 3 et 10, il avait été prévu d'inviter ces instances pour une présentation au Conseil communal. Malheureusement cela n'a pas été fait.

Concernant le sujet 8 : la Municipalité nous a expliqué que cela ne pouvait pas être réalisé que pour le législatif d'une seule commune, mais devait être organisé au niveau intercommunal. La CoGes se réjouit de pouvoir participer à cette visite prochainement.

Vœu n° 1 :

La CoGes souhaite que des présentations par des responsables cantonaux du suivi de la qualité de l'air, ainsi qu'avec des responsables des TL soient planifiées pour 2023-2024.

Vœu n° 2 :

La CoGes souhaite qu'une visite de la Vaudoise Arena soit organisée pour toutes les autorités législatives des communes de l'Ouest lausannois.



2. Agenda 2022-2023

N°	Date	Heure	Evénement
1	12.09.2022	20h00	Séance constitutive
2	10.10.2022	20h00	Séance de discussion et choix des thèmes
3	20.10.2022	20h00	Séance de discussion et choix des thèmes
4	28.10.2022	18h00	Rencontre avec le syndic, le secrétaire municipal, la présidente et la rapportrice de la CoGes
5	07.11.2022	20h00	Contrôle des préavis clôturés en 2021
6	24.11.2022	19h00	Séance de discussion
7	07.12.2022	18h30	Rencontre avec les SIE à Crissier
8	10.01.2022	19h00	Visite de la nouvelle buvette et vestiaires des terrains de football
9	12.01.2023	19h00	Visite de la garderie du Domino
10	01.02.2023	19h00	Rencontre avec le service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises
11	08.03.2023	19h00	Rencontre avec la municipalité et le bureau du conseil pour réorganiser les futures rencontres
12	15.03.2023	19h00	Séance d'organisation des questions/réponses
13	05.04.2023	19h00	Visite des serres communales
14	11.04.2023	19h00	Questions sur le rapport de gestion
15	13.04.2023	19h00	Examen des comptes
16	24.04.2023	19h00	Présentation des comptes, M. Claude Salzman
17	25.04.2023	19h00	Rencontre Services : Travaux publics et environnement - Habitants, Police
18	26.04.2023	19h00	Rencontre Services : Activités scolaires et parascolaires - Affaires sociales, familiales et du logement - Bâtiments, évacuation des eaux et durabilité
19	27.04.2023	19h00	Rencontre Services : Ressources humaines - Urbanisme
20	08.05.2023	19h00	Traitement du rapport
21	10.05.2023	18h00	Présentation des comptes par la Fiduciaire
22	15.05.2023	18h00	Rencontre avec la Municipalité
23	17.05.2023	19h00	Rapport de gestion – 1 ^{ère} lecture
24	22.05.2023	19h00	Rapport de gestion – 2 ^{ème} lecture
25	24.05.2023	19h00	Rapport de gestion – 3 ^{ème} lecture et validation

3. Contrôle des préavis clôturés en 2022

La commission de gestion s'est réunie le 7 novembre 2022 pour analyser les préavis clôturés durant l'année 2022 :

Préavis	Titre	n° de compte	Dates communications municipales
2015/05	Réaménagements routier du chemin du Bochet - Demande de crédit de construction	430.5010.142	07.04.2022
2019/09	Requalification de l'allée du Croset - Demande de crédit de construction	430.5010.162	12.05.2022
2020/08	Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens, secteur 11 - Triaudes / Sorge - Crédit de construction	460.5620.068	30.09.2022

3.1 Remarques et conclusions

Aucun de ces 3 préavis n'a soulevé des éléments ou questions particulières.

Nombre de crédits en cours : 8
Investissements en cours de réalisation : 40



4. Rencontre avec le Service Intercommunal des Energies (SIE)

La commission s'est réunie le 7 décembre 2022 à 18h30 dans la salle de réunion du SIE à Crissier. Cette réunion s'est déroulée en présence de :

M. Germain Schaffner	Municipal, Ecublens
M. Marcos Morano	Chef de service, Ecublens
M. Loïc Lair	Adjoint au chef de service, Ecublens
M. Jean-Michel Mottaz	Responsable du secteur prestations, SIE
M. Alexandre Cotelo	Chef de projet, éclairage public, SIE
M. Marc Delassue	Chef de projet, éclairage public, SIE

Le but de cette rencontre était d'avoir un état des lieux de l'éclairage public de la ville d'Ecublens et de son évolution.

Pour rappel, le SIE dessert près de 30 000 clients et achemine quelque 338 GWh annuellement sur les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens. Les communes sont propriétaires des infrastructures et doivent assurer la maintenance et les achats.

Les collaborateurs du SIE nous ont présenté de manière très claire et détaillée les points suivants :

- Bilan du plan lumière de 2016 et évolution des points lumineux (PL)
- Fonctionnement du compte 431
- Technologies existantes
- Projet de renouvellement généralisé des sources lumineuses
- Smart lighting

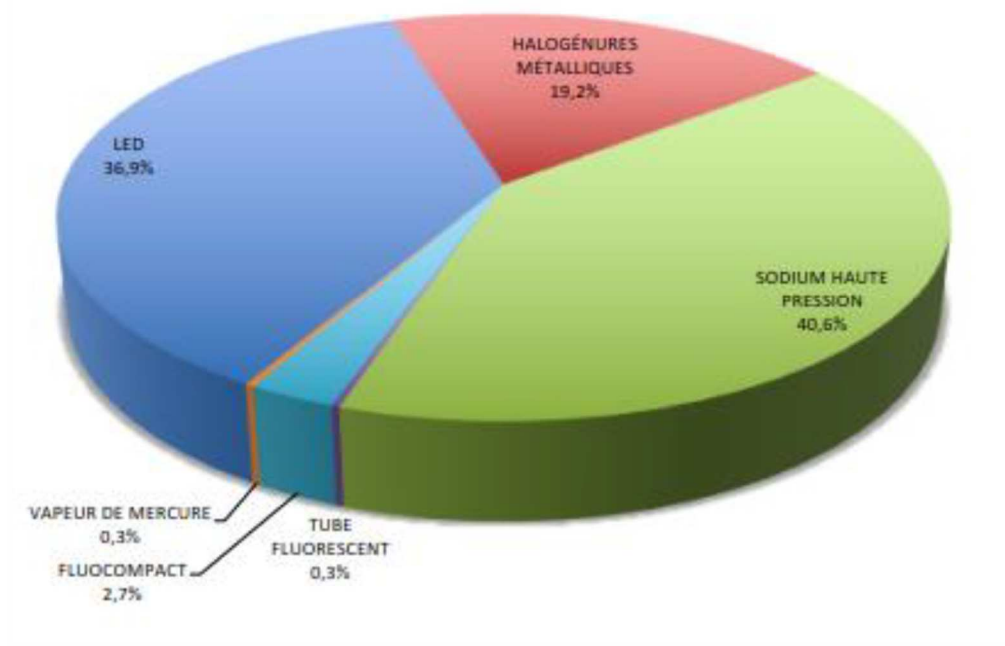
Bilan du plan lumière 2016 et évolution des PL

En 2016, il y avait sur la commune d'Ecublens 1070 points lumineux (PL) dont 7% de LED avec programmation d'abaissement nocturne pour une puissance installée de 116.71 kW.

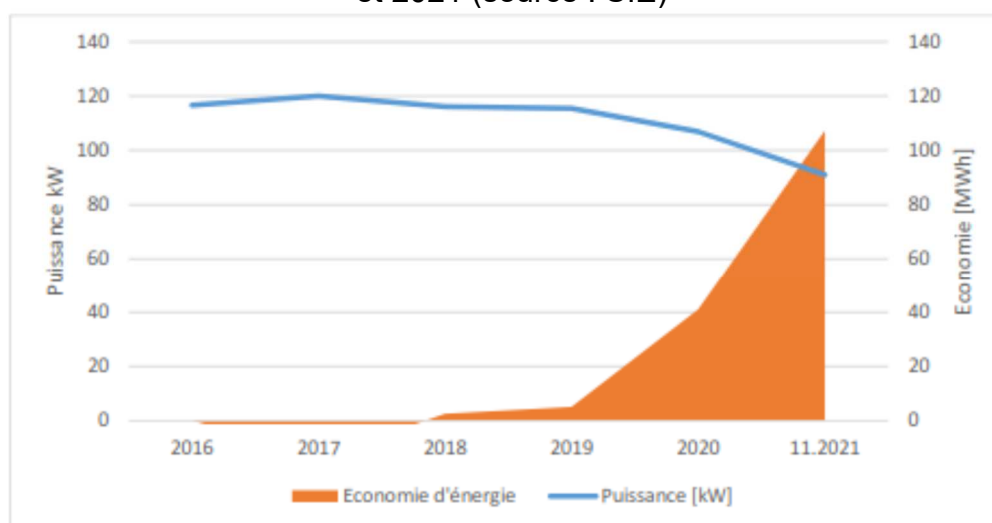
Actuellement, il y a davantage de PL : 1137 dont 420 LED (56 en dynamique, 336 avec abaissement nocturne) et encore environ la moitié en halogénure ou sodium (voir graphique 1) pour une puissance totale de 90.9 kW. Les remplacements déjà effectués représentent une économie d'environ 100 MWh (voir graphique 2).

Les quelques PL avec vapeur de mercure (Hg) ont été remplacés par des LED en 2022.

Graphique 1 : répartition des types d'ampoules (source : SIE)



Graphique 2 : évolution de la puissance et de l'économie d'énergie entre 2016 et 2021 (source : SIE)



Fonctionnement du compte 431

Ce compte est financé via une taxe prélevée sur la consommation énergétique du territoire communal dont le montant était dans un premier temps de 0,25 cts/kWh passant à 0,30 cts en 2022. L'évolution de la consommation est la suivante :

2018: 163 GWh
 2019: 156 GWh
 2020: 147 GWh
 2021: 152 GWh

Pour 2022, le budget était d'environ 460 KCHF alloué comme suit :

- 110kCHF ⇒ consommation
- 100kCHF ⇒ contrat d'entretien
- 215kCHF ⇒ remplacement
- 35kCHF ⇒ coût divers, accidents, décoration Noël, étude, etc.

Technologies existantes

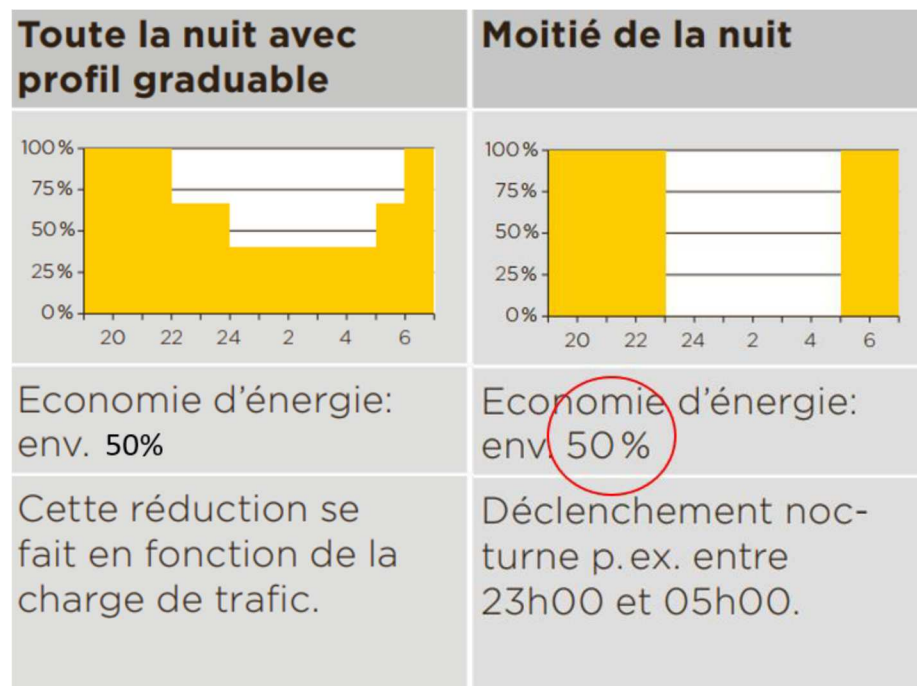
Les différentes technologies disponibles actuellement sont :

- a. Lampes sodium Haute-Pression : Pas d'abaissement possible, fonctionne uniquement sur un principe On/Off.
- b. Lampes LED sans prise Zhaga : Programmation de l'abaissement possible (en usine, ou si possible sur terrain).
- c. Lampes LED équipées de prise Zhaga et logiciel de traitement à distance.
- d. Lampes LED équipées de prise Zhaga et détecteur de mouvement avec possibilité d'un double pilotage de l'éclairage ⇒ en programmation et en fonction du trafic.

L'économie d'énergie est actuellement au cœur des préoccupations et la coupure/diminution de l'éclairage public est une des cibles principales. Le SIE nous explique que deux actions peuvent avoir le même résultat en termes d'économies d'énergie alors que leurs coûts et leurs impacts s'avèrent être très différents (graphique 3).

Les échanges entre la Commune d'Ecublens et le SIE ont permis de planifier, d'estimer et de mettre en place le plan de renouvellement des points lumineux non LED tout en garantissant un éclairage de sécurité et de confort.

Graphique 3 : différence entre les actions possibles pour diminuer l'éclairage public (source : SIE)



Projet de renouvellement généralisé des sources lumineuses

Un rapport à ce sujet a été validé en Municipalité le 23 mai 2022. Les buts sont :

- a) de remplacer la totalité des anciennes sources lumineuses par du LED pour économiser sur la consommation (env. 45 kCHF / année) ainsi que sur le contrat d'entretien (environ 25 kCHF / année) ;
- b) d'utiliser le budget corrigé de l'amortissement pour renouveler l'infrastructure (mâts, câbles, socles).

Un appel d'offres a été publié sur SIMAP le 15 novembre 2022 et un préavis municipal a été présenté et accepté par le Conseil communal du 31 mars 2023.

Smart lighting

La démarche pour mettre en place un système de Smart lighting (éclairage public intelligent) nécessite de choisir d'abord une plateforme de télégestion des PL, puis une solution de télégestion. Ensuite le déploiement pourra être fait suite à une phase de tests pilotes (sur la place du Motty). Au final, la responsabilité de cette télégestion sera assurée par le SIE.

Plus concrètement, aujourd'hui, les 4 communes sont télécommandées par un système commun « on/off » ne permettant aucune action individuelle (lorsque l'on commande l'allumage et l'extinction cela se fait sur les 4 communes). Avec le Smart lighting, qui nécessite que tous les PL soient équipés de prise Zhaga, on pourra adapter l'éclairage de chaque PL selon sa spécificité.

Pour l'instant, Ecublens est en avance sur les autres communes, car des prises Zhaga sont déjà installées dans certains quartiers. Dans le futur, si les 3 autres communes tardent à s'équiper, il serait envisageable qu'Ecublens déploie le Smart lighting sans plus attendre.

Après cette intéressante présentation du SIE, nous passons aux :

4.1 Questions-réponses

Q : Dans le cadre des pénuries d'électricité supposées pour l'hiver 2022-2023, se pose la question de l'extinction de l'éclairage public durant la nuit ; est-ce que cette mesure est envisagée ?

R : Il est mentionné que l'éclairage public ne représente que 0.55% de la consommation totale de la commune et n'a donc pas un potentiel d'économie énorme. De plus, il est interdit d'éteindre les passages piétons sur les routes cantonales et nous sommes dans l'impossibilité de n'allumer que certains PL (système global on/off). Dès lors, ce scénario n'est pas envisageable actuellement. Pour les routes communales, c'est un avis de droit qui nous contraint à la l'obligation d'éclairer les points de conflits (passages piétons et carrefours).

Q : Quelle est la consommation d'électricité dédiée aux décorations de Noël ?

R : Cette consommation représente environ 1000kWh ce qui correspond à 20 % de la consommation moyenne annuelle d'un ménage. Pour rappel sur le territoire de la commune, L'EPFL est notre plus grand consommateur (1/3 de la consommation totale).

Q : Quelle est la durée de vie d'un PL ?

R : Environ 25 ans, il est rappelé que le compte 431 doit être équilibré et que tous les montants des taxes prélevées ne peuvent être utilisés qu'en lien avec l'éclairage public.

Q : Pourquoi le SIE propose-t-il des tarifs plus élevés que les autres fournisseurs vaudois d'électricité ?

R : Auparavant, Romande Energie s'occupait de l'achat d'électricité et SIE du réseau et de la maintenance. Aujourd'hui, le SIE est aussi responsable de l'achat et de la facturation et n'a pas vraiment anticipé la mise en place d'autoproduction. Le SIE ne possède pour l'instant qu'une petite centrale électrique à Cossonay. Il est prévu pour le futur de faire du « contracting » de toits solaires (location de toits de particuliers pour installation et exploitation de panneaux solaires).

Q : Est-ce qu'une coordination des travaux sur le réseau est en place avec les autres utilisateurs des voies du réseau ?

R : Il y a une séparation des réseaux gaz, électricité et eau. Mais, lors de grands chantiers, une concertation de tous les utilisateurs a systématiquement lieu afin d'optimiser les travaux d'ouverture et fermeture des tranchées.

4.2 Conclusions

Concernant le graphique 3, nous constatons qu'il est préférable d'installer des selfs électroniques (driver) avec des abaissments préprogrammés dans les luminaires en LED. Ceci permet de réaliser autant d'économies d'énergie électrique que si l'on éteint l'éclairage public durant les heures creuses de la nuit (50% d'économie). Cette méthode d'abaissement garantit la sécurité nocturne des usagers de la route en tout temps.

D'autre part, le SIE a précisé qu'il est indispensable d'éclairer selon la norme d'éclairage SN/EN 13201-1 à 5 et la directive SLG 202/2018 les zones de conflits et les passages piétons. Ces derniers doivent être éclairés en tout temps et ceci même si l'on effectue des actions ponctuelles comme "Perséide". De plus, une directive de la DGMR (02/2020) impose l'éclairage des passages piétons.

Il en va de la responsabilité du propriétaire de l'installation. Le remplacement de l'ensemble du parc d'éclairage par des luminaires en LED avec la télégestion permettra de répondre aux exigences légales.

5. Visite du Bâtiment de la place des sports du Croset

La commission s'est réunie le 10 janvier 2023 à 18h00 dans la salle de la nouvelle buvette en présence de :

Mme Danièle Petoud	Municipale
M. Yolan Menoud	Chef de service
M. Cédric Defferrard	Adjoint au Chef de service

Le but de cette visite était de découvrir le nouveau bâtiment abritant la buvette et les vestiaires des terrains de sport, objet du préavis 2021/01. Les différents problèmes rencontrés lors de sa réalisation ont été abordés.

En introduction, Mme Danièle Petoud nous explique que la Municipalité est globalement satisfaite du travail accompli et que le retard de la réception du bâtiment (20 janvier 2023 à la place d'août 2022) est dû en premier lieu à des difficultés rencontrées pour la mise en place du réseau électrique. En raison de la nature du terrain, les conduites ont dû être déplacées. Des retards de livraison de certains matériaux à l'entreprise générale en charge du chantier (JPF, Fribourg) ont aussi impacté la fin des travaux.

Le contrat forfaitaire avec JPF implique une facture finale. Une négociation sur leurs marges sera nécessaire pour pallier l'augmentation du prix des matériaux. Concernant la qualité du produit fini, des petites retouches seront demandées ainsi que la réparation d'un défaut dont la responsabilité incombe à une entreprise sous contrat avec la commune (tuyau de ventilation dans un vestiaire). Des entreprises locales et fribourgeoises ont été sollicitées pour les différents corps de métiers avec, à chaque fois, un regard de la commune.

Lors de la visite des différents locaux, M. Menoud, nous explique certaines caractéristiques de la construction, notamment :

- Chauffage à distance EcuCAD lorsqu'il sera fonctionnel. Actuellement, la chaufferie du collège du Croset est utilisée.
- Du bois (mélèze) imputrescible et non traité a été utilisé pour l'extérieur, alors que de l'épicéa recouvert d'un vernis transparent lavable est présent à l'intérieur.
- La toiture est composée de caissons autoportants.
- On trouve au premier niveau une grande salle pouvant accueillir 70 personnes avec accès à un balcon qui s'étend sur toute la longueur et une largeur du bâtiment. Une vaste cuisine double très bien équipée et ergonomiquement bien conçue permet de servir les clients à l'intérieur et aussi directement à l'extérieur sur la terrasse de la partie nord-est. Une grande chambre froide et un local pour stocker les déchets avec un accès direct vers l'extérieur complètent cette cuisine. Des WC, WC pour PMR (personne à mobilité réduite), une salle de réunion réservée uniquement pour le FC Ecublens et un local pour le matériel du concierge sont situés dans la partie nord de l'étage.

- Le rez-de-chaussée est constitué comme suit : une chaufferie, un local électrique et informatique, un local de rangement pour le matériel d'athlétisme, un local pour le matériel de football, des WC publics (2x 6 WC + 1 pour PMR), une buanderie, un local pour les samaritain·e·s et les 8 vestiaires, dont 2 pour les arbitres, 2 vestiaires « simple » avec accès à 6 douches et 2 vestiaires « double », avec accès à 7 douches communes aux deux vestiaires.

Concernant l'entretien : le FC Ecublens est responsable de l'entretien des 6 vestiaires (2 doubles et deux simples) qui sont pour l'usage du FC uniquement. Le Club est aussi responsable de l'entretien quotidien de la buvette avec une intervention 2 fois par semaine d'une entreprise de nettoyage externe.

Les tenanciers de la buvette n'ont pas de patente restaurant, et ne proposent donc que des snacks (licence de cantine). Ils peuvent cependant faire des pâtes pour les équipes toutefois sans les vendre.

En ce qui concerne l'utilisation de la buvette et de sa cuisine comme réfectoire pour les enfants du collège du Croset, une coordination doit être faite entre les tenanciers de la buvette et le responsable du réfectoire. L'utilisation et le partage des lieux ne sera effectif qu'à la rentrée scolaire en août 2023.

Photo 1 : salle de la buvette

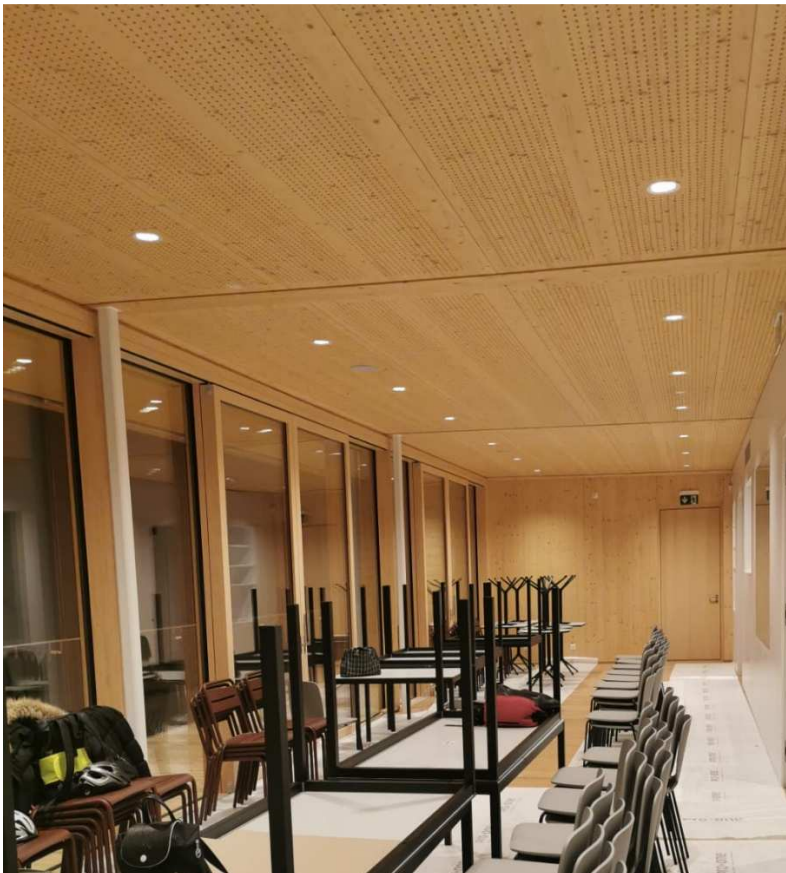


Photo 2 : cuisine



Photo 3 : vestiaire

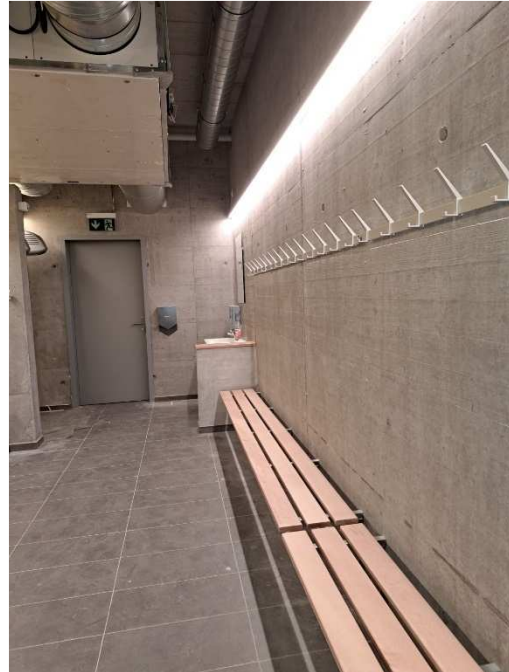


Photo 4 : douches



Photos 5 : vue extérieure du balcon



5.1 Conclusions

Suite à cette visite, nous avons pu constater que ce nouveau bâtiment respecte la description faite dans le préavis. Il est bien conçu, bien agencé et nous espérons que la cohabitation entre les tenanciers de la buvette et les responsables du réfectoire se passera bien. Tout comme nous espérons que d'autres sociétés locales pourront, si nécessaire, aussi bénéficier de cette nouvelle infrastructure.

Vœu n° 3 :

La CoGes émet le vœu que la Municipalité envisage le soutien pour le développement d'un club d'athlétisme ou autres sports qui pourraient aussi profiter de cette infrastructure sportive.

Vœu n° 4 :

La CoGes souhaite que la Municipalité surveille attentivement les gabions de la nouvelle buvette. En effet, les cailloux insérés à l'intérieur de l'ouvrage peuvent être extraits aisément. En cas de problème, il serait souhaitable qu'une solution soit trouvée.



6. Visite de la structure d'accueil du Domino et présentation de l'AJESOL

La visite de la structure d'accueil de la petite enfance du Domino a eu lieu le 12 janvier à 19h. La CoGes a été accueillie par :

Mme Pascale Manzini, Municipale
M. Serge Nicod, Chef de service,
Mme Yolande Dallinge, Directrice

Nous commençons par une visite des lieux. La structure d'accueil est répartie sur 3 niveaux, elle permet d'accueillir 15 bébés (<18 mois) ; 21 trotteurs (18-24 mois) ; 30 moyens (2 ans - entrée à l'école) ; 36 écoliers et écolières. Ces enfants sont encadrés par 35 éducatrices et éducateurs à raison de respectivement 1 personne pour 5 bébés, 7 trotteurs, 10 moyens et 12 écoliers/écolières. L'accueil se fait de 7h à 18h15 tous les jours de la semaine.

Au premier étage, se trouve le réfectoire avec sa cuisine. Les repas sont livrés tôt le matin par un fournisseur externe et réchauffés sur place à midi. De temps en temps, la cuisine est aussi utilisée pour préparer des repas avec les enfants. Le réfectoire est constitué de deux parties (trotteurs/moyens et écoliers) avec du mobilier adapté à l'âge des enfants. Ces deux groupes ne mangent pas ensemble mais à tour de rôle. A côté du réfectoire, il y a la nurserie avec une partie dédiée aux bébés entre 3-9 mois (que 5 bébés) et une partie adjacente pour les bébés entre 10 et 18 mois. Pour garantir une bonne intégration, les enfants doivent être inscrits au Domino pour un minimum de 1 jour et demi par semaine. Des groupes stables sont formés et leur composition restera la même jusqu'à l'entrée à l'école. Le dernier secteur de cet étage est pour les trotteurs (3 groupes de 7). Pour ces derniers il y a encore une salle de jeux qui se transforme en salle de sieste pour le début de l'après-midi.

Le 2^{ème} étage est réservé pour les moyens (3 groupes) avec accès à une grande terrasse.

Le 3^{ème} étage, ne fait pas partie du Domino mais des Mouflets.

Enfin, le 4^{ème} étage est destiné à l'accueil parascolaire (UAPE) des 2 premières années d'école du 1^{er} cycle. Cet étage bénéficie aussi d'une grande terrasse. Les enfants ont également la possibilité de venir toute la journée durant les vacances scolaires.

Après cette visite bien commentée nous partageons un moment avec la Municipale, la Directrice et M. Nicod qui répondent à nos questions.

Photo 6 : salle de repos des bébés



Photo 7 : réfectoire



Photo 8 : salle de jeux



Photo 9 : coin wc

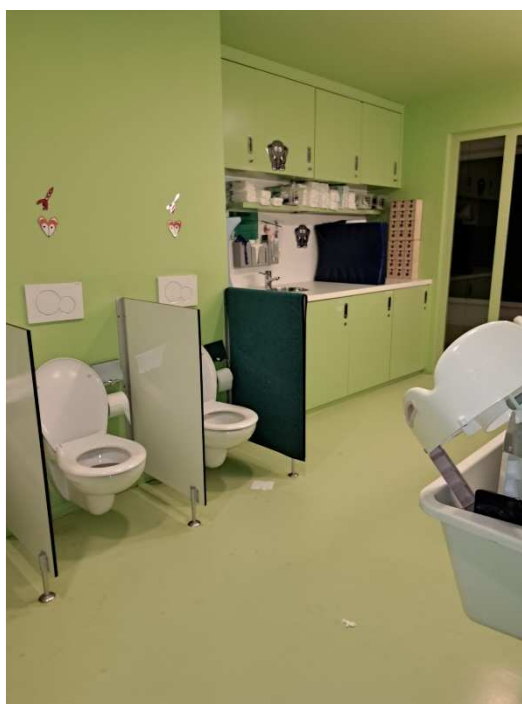


Photo 10 : coin jeux pour écoliers et écolières



6.1 Questions-réponses

En préambule, il est rappelé que Domino a été repris par la commune en 2014. C'est l'AJESOL qui s'occupe du placement des enfants et il n'y a pas forcément une priorité pour les enfants d'Ecublens.

Q : Est-ce qu'un plan de formation est en place pour les éducatrices et éducateurs ?

R : Des formations sont proposées, par exemple, pour la réalisation des entretiens avec les parents. Ces entretiens sont proposés aux parents sur leur demande, lors de déménagement ou si des problèmes avec un enfant sont suspectés.

Q : Est-ce que des problèmes surviennent souvent en lien avec les parents ?

R : Non, il arrive très rarement d'être confronté à des situations conflictuelles. Des problèmes de communication lors des échanges avec des parents allophones peuvent se présenter, mais une solution pour avoir un traducteur ou une traductrice est toujours rapidement trouvée.

Q : Est-ce que des enquêtes de satisfaction se font auprès des parents ? des employé-e-s ?

R : Pour l'instant pas auprès des parents, mais cette démarche pourrait être entreprise par l'AJESOL.

Pour le personnel, selon la politique RH de la ville, des entretiens individuels sont organisés pour chaque membre du personnel. Ils se déroulent sous forme d'entretien et réunissent un membre de la direction du service et le collaborateur concerné. Dans certains cas, il est possible de faire appel à une personne tierce (de la commune) pour assister à ces entretiens.

Q : Peux-t-on accueillir des enfants avec des handicaps ?

R : Cela arrive, mais une aide supplémentaire est sollicitée. Un projet d'inclusion au niveau du réseau avec le soutien de la FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants).

Après cette série de questions, M. Nicod nous fait une présentation de l'AJESOL.

Le principe du réseau est de gérer au mieux les demandes de places d'accueil pour les enfants des 3 communes (Chavannes-près-Renens, Ecublens, St-Sulpice). L'AJESOL est solidaire au niveau des tarifs et le financement est calculé en fonction de l'utilisation. Pour le calcul, le prix du loyer est de 240CHF/m² par an.

Pour l'accueil familial de jour (AFJ), nous sommes actuellement dans une période où il est difficile de recruter des accueillantes. En effet, auparavant ce travail était pratiqué comme activité accessoire et aujourd'hui la rémunération est trop faible.

Le but actuel est de valoriser ce travail en augmentant le tarif horaire.

Les prévisions des besoins dans le futur, des études ont été faites par l'AJESOL. En finalité, pour satisfaire les besoins d'accueil, l'étude conclut qu'à l'horizon 2025, le réseau devrait pouvoir disposer de 244 places (préscolaire) et 160 places (parascolaire) additionnelles (Tableau 1). **A l'heure actuelle, 174 places (préscolaire) et 107 places (parascolaire) sont déjà nécessaires pour satisfaire les besoins.**

Tableau 1 : estimation des besoins d'accueil des 3 communes à l'horizon 2025 (source : rapport AJESOL)

Situation Réseau par types d'accueils	Offre actuelle 2019					Besoins 2025	
	Collectif	AFJ	Réf.	Privé	Total	A créer	Total
Préscolaire	191	109	-	140	440	244	684
Parascolaire	312	54	391	-	757	160	917

Le Tableau 2 montre que le développement du réseau et la réponse aux besoins ne pourra s'appuyer que sur de l'accueil collectif. En effet le maintien de l'offre actuelle en accueil familial est déjà un gros défi en raison des difficultés de recrutement.

Tableau 2 : développement du réseau AJESOL (source : rapport AJESOL)

Situation Réseau par types d'accueils	Offre actuelle	A créer selon étude pour couvrir les besoins					Offre objectif
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Préscolaire	191	+ 244					435
Parascolaire (y c. réfectoires)	703	+ 160					863
AFJ (pré + para)	163	0					163

La répartition des besoins à combler entre les trois communes tient compte de la situation géographique des structures existantes. Il s'agit de couvrir l'ensemble du territoire en incluant les projets urbanistiques des trois communes. Ainsi, Chavannes-près Renens, par ses Grands Projets, et Saint-Sulpice, sans structure d'accueil à ce jour, subissent une pression plus importante qu'Ecublens où les structures sont déjà nombreuses (Tableau 3).

Tableau 3 : Prévision de l'augmentation de places préscolaires, par commune, pour l'horizon 2025 (source : rapport AJESOL)

Situation préscolaire par communes	Offre actuelle	A créer selon étude pour couvrir les besoins					Offre objectif
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ecublens	137	+ 44					181
Chavannes-près-Renens	54	+ 134					188
Saint-Sulpice	0	+ 66					66
Réseau AJESOL	191	+ 244					435

6.2 Conclusions

Domino est devenue une grande structure avec beaucoup de personnel nécessitant une gestion très rigoureuse et de nombreuses compétences pour satisfaire tous les aspects nécessaires à l'accueil d'enfants de 3 mois à 6 ans.

Si les infrastructures générales sont bien pensées et les enfants bien encadrés, on peut toutefois regretter que le cadre ne privilégie plus les espaces verts en rapport direct avec la nature, telle que l'ancienne garderie Domino offrait.

En se référant aux tableaux ci-dessus, nous remarquons que les autres communes de l'AJESOL, ont un déficit important de places d'accueil comparé à notre commune. Cependant des mesures sont en cours pour pallier ce manque.

Vœu n° 5 :

La CoGes souhaite que le rapport d'activité annuel de l'AJESOL communique la capacité d'accueil des autres communes partenaires de l'AJESOL (Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).

Il est important que les habitant·e·s d'Ecublens ne soient pas péjoré·e·s vis-à-vis des habitant·e·s des 2 autres communes qui n'investissent pas suffisamment dans leurs structures.

Vœu n° 6 :

La CoGes souhaite qu'une formation des employé·e·s du réfectoire soit réalisée afin de leurs permettre d'acquérir des nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire) pour les rôles/responsabilités d'une structure d'accueil.



7. Rencontre avec le Service de la Culture, de la Jeunesse, des Sports, de l'Intégration et des Eglises

En date du 1er février 2023, la CoGes a rencontré Mmes Sylvie Pittet Blanchette, Municipale et Liliane Genolet, Cheffe de service, afin de discuter tout particulièrement de la politique culturelle de la ville d'Ecublens. La réunion a eu lieu dans la salle Mon Repos à 19h.

La séance débute par une présentation des grandes lignes de la politique culturelle selon le programme de la législature en cours par Mme Pittet Blanchette. Il est d'abord rappelé que 99% des activités se font en collaboration avec d'autres services de la commune.

Les objectifs de la législature sont :

- Favoriser les rencontres de la population.
- Rendre la culture accessible à toutes et tous, par exemple par l'accès gratuit à des spectacles intra-muros (route lyrique, TKM en vadrouille).
- Soutenir les grandes instances culturelles lausannoises (Opéra, OCL, Théâtre de Vidy, BBL) ainsi que le TKM de Renens et l'association de ZIGZAG théâtre (pour jeune public de l'ouest lausannois).
- Soutenir les sociétés locales et leurs manifestations. A ce propos, il est mentionné que « Ecublens animation », société de développement de la Commune d'Ecublens, a notamment pour tâche de mettre en avant le patrimoine culturel.
- Développer une animation dans les différents quartiers. Par exemple : Ecublens plage, projet participatif à Epenex et dès janvier 2023 développement du quartier de la plaine du Croset selon un mode participatif.
- Réaliser un espace multifonction. En effet, pour des événements des sociétés locales de plus de 200 personnes par exemple, le Service doit négocier des salles avec l'Université de Lausanne, faute d'infrastructure communale suffisante.
- Développer diverses activités, dans les locaux de l'ancien APEMS du CSCE (arc-échange, accueil parents-enfants le jeudi matin).
- Veiller à favoriser la diversité des cultures, par exemple les activités du travailleur social et du délégué à l'intégration et culture sont très bien accueillies par la population.

Des nouveautés sont aussi prévues dans le futur : l'intervention d'un·e· coach sportif à Ecublens plage pour faire découvrir des nouveaux sports, la mise en place d'un ciné-club en collaboration avec le groupe des 55+, offrir des lieux d'exposition autres que la galerie de Bassenges, développer des ateliers artistiques et conférences.

Suite à cette présentation des questions sont posées :

7.1 Questions-réponses

Q : La commune participe-t-elle financièrement aux représentations ambulantes du TKM ?

R : Oui, cela coûte 6000 CHF par représentation. Pour la route lyrique, la grande salle est mise à disposition.

Q : Concernant Ecublens plage, est-ce que le concept va perdurer ? et si oui, pour combien de temps ? les tenanciers seront-ils contactés afin d'obtenir des tarifs de consommation moins élevés ?

R : Oui, le concept actuel va être reconduit car le service est très satisfait des résultats. Cependant à terme, un nouvel appel d'offre sera lancé.

Pour les tarifs, ils ne sont pas jugés trop élevés.

Dès 2022, 4% du chiffre d'affaires est rétrocédé à la commune.

Q : Est-il envisageable qu'Ecublens plage ferme lors de la fête interculturelle pour éviter la concurrence ?

R : Non, car il semblerait qu'il n'y ait pas de concurrence.

Q : Les associations locales peuvent-elles se procurer du matériel recyclable, y compris des assiettes ?

R : Cette option doit encore être étudiée.

Après cette première partie, la parole est donnée à Mme Liliane Genolet pour une présentation de son service.

Ce service est en charge non seulement de la culture mais aussi de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises. Le personnel administratif se limite à la cheffe de service, une assistante et une secrétaire.

Concernant la partie « culture », le service s'occupe des subventionnements aux sociétés locales et autres organismes culturels, de la gestion de la bibliothèque et ludothèque et de l'organisation des manifestations culturelles.

Pour la partie « Sport », plusieurs activités sont organisées par le service : soutien aux sociétés locales, subvention aux sportifs d'élite, organisation des manifestations (Ecublens plage, patinoire hivernale, Ecublens bouge).

Pour la jeunesse, le secteur comprend le travail du délégué jeunesse, des animateurs du centre des jeunes et du Travailleur social de proximité.

L'intégration implique la coordination avec le délégué à l'intégration.

Pour la partie « Eglises », le service est en relation avec les communautés protestante et catholique (aussi dans une moindre mesure la communauté juive) et finance le poste de sacristain, d'organiste et du concierge de l'Eglise.

Après cet intéressant tour d'horizon, les membres de la CoGes s'interrogent sur la charge de travail de la responsable du service :

Q : Est-ce que la dotation en EPT est suffisante pour la charge de travail actuelle ?

R : Non, c'est pourquoi cette année il y aura la création d'un nouveau poste d'adjoint à la cheffe de service.

7.2 Conclusions

Cette rencontre nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement du service.

Aujourd'hui il n'y a pas de véritable politique culturelle, mais uniquement des axes de priorité mentionnés dans le plan de législature.

Toutefois, il est possible que la cheffe de service une fois dégagée de certaines tâches par son adjointe puisse consacrer à moyen terme une partie de son temps pour développer un projet de politique volontariste tenant compte du multiculturalisme et ainsi répondre aux attentes et aux spécificités de notre société écuablanaise.

Vœu 7 :

La CoGes remercie la Municipalité pour les réponses apportées au vœu N° 6 de l'exercice 2021 ainsi que la réalisation de cette nouvelle manifestation au sein de notre commune.

La CoGes rappelle aux membres de l'exécutif et du législatif que cette manifestation est entièrement financée par la commune et que les tarifs pratiqués s'approchent plus d'un restaurant que d'une buvette sans service.

De ce fait la CoGes réitère le souhait qu'un appel d'offre pour la mise en concurrence de l'exploitation de la buvette soit lancé dès cette année pour l'édition 2024.

Cet appel d'offre devrait exiger entre autres, la vente de produits locaux et des premiers prix pour chaque catégorie au niveau des boissons ainsi que des encas.

Le concept pourrait s'inspirer de ce qui a été fait à la Galicienne (Prilly) ou à la Coquette (Morges) avec des critères de durabilité et des prix modérés.

La CoGes souhaite qu'Ecublens plage ferme lors des manifestations de la fête interculturelle et Destiny.

La CoGes souhaite que la population soit clairement informée que l'accès aux installations sportives et récréatives placées à côté de la buvette est accessible à toutes et tous sans obligation de consommer quelque chose à la buvette.

8. Visite des serres communales

La visite des serres communales s'est déroulée le 5 avril à 18h30h en présence de :

M. Germain Schaffner	Municipal
M. Marcos Morano	Chef de service
M. Pierre-Alain Meylan	Adjoint au chef de service
Mme Aude Schweizer	Horticultrice

En préambule, M. Morano, nous explique certaines caractéristiques des 3 serres qui ont été rénovées en 2012. Entre autres, les points suivants sont relevés :

- Système automatique pour gérer la température, la ventilation et la protection par des écrans thermiques lors de fortes chaleurs.
- Possibilité d'ouvrir les parties supérieures des serres.
- Mise en place de tables avec système d'arrosage par-dessous et récupération de l'eau qui sera réutilisée pour de nouveaux arrosages.
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage.
- Chauffage (de l'eau circulant sous les tables) par la chaufferie du bâtiment de la piscine.
- Seule une des serres est tempérée en hiver, les autres ne le sont que durant la phase de démarrage de la croissance des semis.

Photo 11 : plantes sur tables, serre 1



Photo 12 : semis sur tables, serre 3



Les serres sont exploitées par 3 hortultrices-horticulteurs et un apprenti. Environ 20'000 plantes sont cultivées chaque année (entre 15'000 et 24'000 selon la nécessité de nouvelles plantes vivaces pour le cimetière). Ces plantes arrivent généralement sous forme de semis et leur croissance est assurée dans

les serres avant d'être utilisées dans les espaces verts de la commune ou encore comme décorations lors de réceptions, dans les bureaux et pour les fêtes de Noël.

Depuis 5 ans, le service offre la possibilité de souscrire un abonnement pour le fleurissement des tombes du cimetière, ce qui est très apprécié.

Ensuite, Mme Schweizer nous fait visiter les 3 serres et nous profitons de l'occasion pour poser des questions.

8.1 Questions-réponses

Q : Cultivez-vous des plantes grasses ?

R : Non, mais beaucoup de plantes vivaces.

Q : Récupère-t-on les plantes après utilisation pour fabriquer notre propre compost ?

R : Non, tous les déchets végétaux (1200 tonnes par an) sont envoyés à Ecorecyclage à Lavigny pour servir à la production de biogaz et être transformés en terreau spécifique selon les sources de compost. En choisissant l'option de faire nous-mêmes notre compost, nous n'aurions pas la qualité optimale atteinte par des amendements issus de source végétale variés (feuilles mortes, écorce de bois, etc.).

Q : Utilise-t-on l'eau de la rivière pour l'arrosage ?

R : Non, l'eau de pluie est récupérée et ensuite utilisée en circuit fermé. De temps en temps durant les périodes très chaudes, il est nécessaire de compléter avec l'eau du réseau.

Q : Utilise-t-on la lutte biologique ?

R : Oui beaucoup d'«auxiliaires » (mouches guêpes) sont utilisés pour lutter contre les pucerons. Cela se fait selon un programme annuel.

Q : Utilise-t-on des champignons microscopiques (mycelium) pour favoriser la productivité des plantes ?

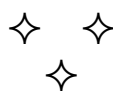
R : Non, ceci n'a pas lieu d'être pour les plantes ornementales mais uniquement pour les plantes fourragères.

Q : Est-ce qu'il y a des échanges/activités avec les écoles ?

R : Oui, Cela arrive de temps en temps qu'une classe vienne visiter les serres. Il y a aussi une collaboration pour la gestion des mini-potagers placés dans les cours d'écoles. Cependant, la bonne réussite de ces projets dépend de la motivation des enseignants à entretenir le potager.

8.2 Conclusions

Cette visite très intéressante nous a permis de constater l'ampleur du travail réalisé et le professionnalisme des personnes impliquées dans la gestion de ces serres et dans la gestion des espaces verts d'Ecublens.



9. Comptes communaux

La CoGes et le président de la CoFin ont été accueillis dans la Salle de réception de la Colline le 24 avril 2023 à 20h00 par :

M. Claude Salzmann	Boursier communal
Mme Elisabeth Laydu	Adjointe
M. Christian Maeder	Syndic
M. Pascal Besson	Secrétaire municipal
M. Germain Schaffner	Municipal

M. Salzmann, assisté de Mme Laydu, nous a présenté de manière exhaustive les diverses composantes concernant les aspects financiers :

- méta-analyse conjoncturelle
- évolution des taux de référence
- relation entre dette et autofinancement

puis de ceux liés à la tenue de la comptabilité communale, notamment sur les thèmes suivants :

- analyse des impôts communaux
- péréquation 2022 (estimations)
- analyse financière – Gestion de la dette

Sa présentation a été fort appréciée tout spécialement par les membres ne traitant pas des questions y relatives dans leur domaine professionnel. Clarté et simplification étaient au programme et nous ont permis de mieux appréhender ces éléments primordiaux pour la bonne gestion de notre commune.

Résultats 2022 :

Comme mentionné en page 1 du Préambule des Comptes 2022 :

L'année 2022 enregistre des résultats positifs, avec un excédent de revenus de Fr.5'379'984 (sans prélèvement dans les réserves générales et Anticipation RIE III) alors que le Budget 2022 prévoyait un excédent de charges avant prélèvement dans la réserve générale de de Fr. 117'300. Toujours par rapport au Budget 2022 prévoyant une marge d'autofinancement de Fr. 3'252'300, cette dernière atteint Fr. 10'710'823.

A noter 3 éléments importants de cet exercice :

- La facturation d'une participation aux équipements communautaires au promoteur du quartier « En Mapraz » (1,9 mio).
- La péréquation et facture finale plus avantageuses que budgétisées (2.3 mio).
- Les revenus fiscaux plus élevés que prévu grâce à l'impôt sur les transactions immobilières.

10. Rencontre avec les différents services de la commune et avec la Municipalité

Comme expliqué en page 4, cette année les questions ont été adressées en premier lieu aux responsables des services lors d'échanges conviviaux.

La CoGes s'est réunie tous les soirs du 24 au 27 avril à 19h00 avec les responsables des différents dicastères concernés ainsi que le Président de la CoFin.

10.1 Questions sur les Comptes communaux

Sur plus de soixante questions adressées à la Municipalité sur les comptes, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

110.3050 – Assurance de personne (concerne tous les comptes 3050)

Q : Le réalisé est toujours beaucoup plus bas que prévu (parfois plus 50%). Pourquoi cette rubrique n'a-t-elle pas été bien budgétée ?

R : Les budgets sont établis en juillet et les taux d'assurance ne sont pas connus. La stratégie retenue est d'assurer assez haut pour éviter les demandes de crédits complémentaires.

Il y a également eu un changement d'assurance qui a permis des économies importantes en regroupant tous les contrats chez un assureur.

157.3012 – Traitement du personnel occasionnel

Q : Les comptes 2021 étaient de Fr. 9'419.05. Ce poste a été augmenté au budget à Fr. 16'000.- et les comptes 2022 se soldent à env. 10'000.-.

Quelle est la raison de la non-utilisation de l'augmentation de budget ?

Le budget avait été augmenté pour réaliser un livre de témoignages sur Ecublens (sur le processus de naturalisation) ; le projet n'a pas abouti.

De plus, il n'aurait pas pu passer par les frais auxiliaires (frais d'engagement de rédaction plutôt que du traitement de personnel).

310.3516 – Part du canton à taxe équipements communautaires

Q : Sur quels équipements communautaires est payé cette taxe ?

R : Cette taxe a été payée à la Commune par le promoteur du quartier "En Mapraz".

Elle est perçue sur la base du Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et inter-communal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds adopté par le Conseil communal le 30 octobre 2015.

352.4271.0 – Locations (Grand Salle et Auberge communale)

Q : Comment sont gérées les locations des différentes salles (Lausanne, Jura, etc.) et qui les gère ?

Sur quel principe se base la facturation (entités publiques, privés, sociétés, etc.) ?

R : L'aubergiste gère l'occupation des salles, mais ces dernières sont peu utilisées (l'auberge fonctionnant bien, la promotion n'est pas très active pour ces locations). La commune a payé 50% du matériel électrique.

430.3185.04 * – Honoraires généraux Smart City (Réseau routier)

Q : Pour quelle(s) raison(s) l'étude du projet smart city n'a-t-elle pas été réalisée ?

R : L'étude s'est concentrée sur la télégestion de la RC1 et du Motty. D'autres projets de smart city n'ont pas été trouvés pertinents dans l'utilisation et représentaient des coûts disproportionnés.

503.3141.07 * – Complexe Bâtiment Neptune

Q : Pour quelle raison le CAD n'a-t-il pas été étendu à ce bâtiment en 2022 ?

R : ECUCAD n'a pas pu construire assez rapidement pour permettre la connexion.

503.3141.14 * – Complexe Croset Parc

Q : Les commentaires indiquent : Vitres cassées suite à un acte de vandalisme et choc thermique. Le site est-il correctement protégé ?

R : Oui, il est correctement protégé. Il s'agit d'un ou d'enfants qui auraient lancé un gros caillou dans la vitre dont la surface est complexe à remplacer.

503.3189.02 – Frais de surveillance des locaux

Q : Quels sont les locaux ou bâtiments surveillés et par quels moyens ?

R : Cela concerne des rondes de fermeture du CSCE ainsi que des rondes pendant les vacances scolaires pour les sites scolaires.

Il est précisé que depuis la réalisation de ces rondes, les incivilités ont drastiquement diminué et cela est satisfaisant.

351.3123 – Achat d'électricité ¹

Q : D'où vient la baisse considérable sur les factures d'électricité ?

Des économies d'énergie certainement, du simple, triple au décuple ; comment est-ce possible ?

¹ Question concernant également les comptes 352.3123.0, 352.3123.01 et 02, 353.3123 *, 354.3123, 355.3123* (respectivement : Grande salle du Motty, Auberge communale, Galerie du pressoir, Cantonnement STPA, Autres bâtiments).

R : La baisse s'explique par une utilisation moindre des locaux que les estimations prévues (non-sollicitation du STPA par l'armée, moins d'événements à la galerie, etc.).

10.2 Questions sur le rapport de gestion

Sur plus de soixante questions adressées aux différents services et à la Municipalité sur le Rapport de gestion, seules les réponses aux questions suivantes ont été retenues en raison de leur intérêt à être communiquées aux membres du Conseil :

Page 28 : Domaines

Q : [Pouvons-nous en savoir plus sur le renouvellement du contrat de location des installations téléphoniques pour les parcelles communales n° 91, 115 et 451 en faveur de Swisscom SA ?](#)

R : Le nouveau contrat débute au 1^{er} janvier. Suite à l'approche de la fin du contrat avec Swisscom, des négociations ont été engagées et ont permis une augmentation du loyer des antennes.

Le loyer n'avait pas été modifié depuis très longtemps.

Page 29 : Vins communaux

Q : [Suite à l'incendie d'un dépôt et à la perte des cuves de Merlot, la commune a-t-elle été dédommée par une assurance ?](#)

Non, la commune n'a pas été indemnisée par l'assurance. Cependant, elle a été rémunérée par le viculteur sur la base du prix pour le rachat du raisin (en compensation). En temps normal et selon les volumes, il est fréquent que la commune ne fasse pas tout vinifier et donc que le vigneron achète le solde de raisin pour le vinifier à son propre compte.

Il est à noter qu'aucun vin rouge n'a été acheté en compensation. La population n'a pas, de facto, pu en acheter cette année. Le peu de Merlot produit a été utilisé pour des réceptions.

Suite à une question d'un commissaire, il est indiqué que le dépôt a été reconstruit à neuf. La cause initiale de l'incendie est accidentelle (technique). La commune n'a pas eu de retour particulier.

En complément, des suites de la non-vinification du rouge, la commune n'a pas eu à engager les frais usuels de vinification, étiquetage, etc. pour ces volumes.

Q : [Dans le cadre label ville verte, est-ce que le vigneron est surveillé sur son utilisation de produits phytosanitaires ?](#)

R : Le domaine viticole pratique uniquement en biodynamie, cela signifie qu'il n'y a donc aucun produit phytosanitaire employé.

Les contrôles, s'ils devaient y en avoir, ne seraient pas faits par la commune, car de compétence cantonale.

Page 43 – Ressources humaines

Q : Quatorze démissions. Peut-on connaître les motifs ? Et quels sont le(s) service(s) concerné(s) ?

R : Les motifs sont dans la majorité : des jeunes qui veulent aller voir ailleurs. Le secteur le plus touché est l'accueil de jour.

Page 53 – Bons repas

Q : 64 et 93 personnes n'ont pas retiré leurs bons respectivement pour le 1^{er} et le 2^{ème} semestre. Est-ce qu'une enquête a été faite pour savoir pourquoi ces personnes n'ont rien demandé ? Mauvaise communication, pas de relance ? Comment pourrait-on améliorer ce système ?

R : La Municipale en charge indique qu'il s'agit d'une question récurrente. Le système a évolué avec le temps (au niveau de l'information). Certaines personnes ne profitent tout simplement pas de leur droit.

Jusqu'à l'année passée, les informations des personnes touchant les prestations sociales n'étaient pas entièrement disponibles auprès du service (impossibilité d'obtenir la liste des bénéficiaires des Prestations Complémentaires pour des raisons de confidentialité). Actuellement, l'intégralité des bénéficiaires potentiels est communiquée à la commune. De ce fait, la communication sera faite systématiquement auprès de tous les bénéficiaires.

Il est également constaté une augmentation pour ces demandes d'aides en lien avec la situation économique. Malgré cela, tout le monde ne vient pas réquisitionner les bons. L'envoi systématique n'est pas possible, car, au risque d'une utilisation par des tiers non-concernés, un contrôle d'identité doit être effectué préalablement.

Page 57 – Logements et locaux industriels vacants

Q : 38 locaux disponibles (13'473 m² contre 3'406 m² en 2021) :

Qu'est-ce qui explique cette forte augmentation ?

La Municipalité peut-elle exercer une certaine influence quant à de futures demandes de construction (nouveaux plans de quartier) ?

R : Le service est chargé de lister les surfaces et logements vacants.

Pour l'urbanisme, une stratégie est étudiée au niveau du plan cantonal (site stratégique d'activité). La Municipalité n'a pas de marge et les disponibilités sont des faits privés dont les informations ne sont pas connues.

Page 71 : Réfectoire scolaire : Référent

Q : 56 interventions, cela fait beaucoup de cas... quels sont les principaux problèmes et comment mieux les prévenir ?

Ce nombre connaît-il des variations importantes ?

R : Jusqu'à 2021, un externe réalisait une intervention 2 à 3 fois par année. Depuis, un poste sur site à 25% a été créé. Le référent observe les

équipes sur le temps de midi et peut prendre contact avec les parents. Une intervention peut aussi être une observation ou une mise en place d'un colloque.

Le réfectoire peut faire intervenir le référent sur appel.

Les principaux problèmes rencontrés sont : comportementaux, liés à la nourriture ; moins de problèmes sont constatés avec les grands.

La ligne directrice du réfectoire est définie comme suit: le repas doit être un moment de plaisir et non pas de contrainte (non-utilisation du chantage pour que l'enfant termine). C'est une volonté politique d'augmenter la qualité d'accueil dans les réfectoires qui est complémentaire à l'accueil parascolaire.

Il est à noter que le parascolaire coûte plus cher que le réfectoire, où la demande est orientée sur la période de midi. Un réfectoire a des exigences plus allégées qu'une APEMS, par exemple, il n'est pas nécessaire d'employer du personnel spécialisé (l'appui du référent est bien utile pour traiter certaines problématiques).

L'accueil se fait de sonnerie à sonnerie (fin et début des cours).

Parfois des enfants doivent être exclus (mise à mal du groupe, mise en danger et cas de violence).

Le référent est également conseiller école-famille et est en lien avec l'école pour gérer les cas spécifiques. Il peut faire un suivi à domicile pour traiter avec les parents.

Q : Outre le suivi avec le référent, y a-t-il une formation spéciale devant ou pouvant être suivie par le personnel des équipes ?

R : Peu de formations existent pour le personnel auxiliaire de réfectoires. De plus, cela représente un certain coût (Fr. 2'600 pour 5 weekends, soit un montant de Fr. 45'000 pour former tout le personnel).

Actuellement, le référent collecte les difficultés principales. Des colloques peuvent ensuite être tenus à l'interne ou avec l'apport d'un externe.

Page 74 – Conseiller école-famille (CEF)

Q : Dans le § traitant de la *Collaboration au niveau cantonal*, il est mentionné : Le "Concept 360°" engage ainsi l'école vaudoise dans une *visée inclusive*. Peut-on avoir une explication sur la portée de cette visée ?

R : Celle-ci est à destination des enfants qui ont des difficultés (concept 360).

Le concept est constitué de 4 socles (1 - Enseignant et prévention, 2 - Action ciblée, guidance parentale et conseiller école-famille, 3 - Intervention spécifique, psy, 4 - Intervention de la DGEJ ou internat).

Les actions sont activées progressivement (de 1 à 4) pour trouver la meilleure solution, la partie 4 étant le dernier recours.

Page 79 – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset

Q : Où en est-on avec la correction des retouches que doivent réaliser les entreprises mandatées (tuyaux de ventilation trop bas dans les vestiaires, carrelage mal posé à certains endroits, angles saillants des murs en béton, etc.) ?

R : Dans l'ensemble, 90% ont été effectués. Au cas par cas, les tuyaux ont été déplacés. Les angles saillants ont été cassés par ponçage. Le solde est en cours de finition.

Page 81 - Collège Croset-Parc : achat d'une nacelle élévatrice

Q : A quoi sert cette nacelle élévatrice ?

R : La nacelle est utilisée pour le nettoyage des engins en hauteur et des vitres. Il est précisé que les employés suivent des cours spécifiques pour manœuvrer un tel engin.

Page 82 – Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Q : Pourquoi avoir supprimé la subvention pour les VTT (mountain bikes) ?
Ne doit-on pas encourager la mobilité douce sous toutes ses formes, comme l'indique la Municipalité à la page 82 de son rapport ?

R : La subvention existe mais pas pour les vélos tout-suspendus, les VTT utilisables sur route sont aussi subventionnés. Il est rappelé que le but de la subvention est d'encourager la mobilité douce et non de financer des activités de loisir.

Les refus ne concernent que 3 ou 4 cas.

Page 82 – Durabilité – Parc immobilier

Q : Il est relevé : "Motiver et contribuer à la rénovation du parc immobilier territorial d'un point de vue énergétique".

Qu'est-ce qui a été entrepris pour motiver les rénovations en 2022 et quelles ont été les contributions effectives ?

Y'a-t-il des moyens entrepris pour motiver les propriétaires de logements loués à assainir les logements ?

R : Rien d'effectif n'a été fait en 2022. Un projet est en cours avec le SDOL (programme commune rénov') pour 2024.

Page 84 – Culture urbaine

Q : Est-ce qu'une charte sera établie pour la bonne conduite des citoyen·ne·s avant qu'ils ne s'approprient l'espace public ?

R : Non, il n'est pas prévu d'établir une charte. Néanmoins, les personnes à l'initiative de la demande doivent signer un engagement (règles et

usages des plantes). En outre, une communication sera faite (QR code à scanner) sur les bacs.

Page 87 – Projet Perséides

Q : Est-ce que la directive DGMR lors de l'extinction pour l'opération "Perséides" est respectée ?

R : Oui la directive de la DGMR est respectée pour les routes cantonales, mais le fait d'éteindre les points de conflit des routes communales ne respecte pas l'avis de droit sur la sécurité des routes. La mise en œuvre de la télégestion permettra de maintenir un éclairage des points de conflits.

Page 97 – Ecublens Plage

Q : Est-il possible d'évaluer le nombre de personnes / enfants ayant fréquenté cette manifestation ? (Patinoire : 3'000)

R : Les dernières statistiques reçues par l'exploitant présentent la fréquentation suivante (celles-ci sont à prendre avec des "pincettes") :

Lundi	80 personnes	Vendredi	350 personnes
Mardi	120 personnes	Samedi	500 personnes
Mercredi	200 personnes	Dimanche	300 personnes
Jeudi	300 personnes		

Total : 1'850 * 19 semaines = environ 38 000 personnes sur la période (sans compter les manifestations qui ont été organisées autour).

Pour information, la structure présente une capacité de 300 places assises.

Page 101 – Au P'tit Monde

Q : Que devient le bâtiment scolaire Neptune ? Quel est son taux d'utilisation et le but des activités ?

R : La Municipale explique que cela fait trois ans que les sous-sols ne sont plus utilisés pour des activités, car les surfaces ne sont pas en adéquation aux normes pour accueillir des personnes. Le bâtiment Neptune accueille des classes et les sous-sols sont utilisés comme dépôt. Une étude a montré que ce serait trop cher de réaménager les sous-sols. Les salles de classe sont toutes utilisées.

Concernant le bâtiment d'Epenex, il pourrait être loué à des externes.

Page 106 – Conseil des jeunes

Q : Quels ont été les éléments relatifs à la politique communale sur lesquels il y a eu une réelle consultation et échanges avec le Conseil des jeunes ?

R : Ils ont été intégrés dans certains échanges (Ecublens plage, projet participatif à Epenex), mais pas de consultation sur des préavis pour l'instant.

Usuellement, la Municipalité regarde les préavis qui pourraient les intéresser. Pour l'instant, cela reste plus dans des projets.

Il est à noter que le représentant du secteur jeunesse s'occupe de la coordination.

Le Conseil des Jeunes siège au Conseil d'établissement scolaire.

Page 118 – Statistiques sur les chiens

Q : Quelle race de chiens est considérée comme dangereuse ?

R : Les critères de la liste des chiens considérés comme dangereux sont définis par le vétérinaire cantonal. Cela concerne 3 races : Rottweiler, American Staffordshire Terrier (Amstaff), American Pit Bull Terrier ainsi que les chiens dont l'un des géniteurs fait partie de ces 3 races.

La CoGes a pris bonne note que les cours ne sont plus obligatoires (hors chiens dangereux) et regrette cette situation (il est à noter que cela n'est pas de compétence communale). Sur les 478 chiens annoncés à Ecublens, 6 sont considérés comme dangereux.

Page 140 – Gestion du stationnement

Q : Quelle finalité pour ce développement ? A ce jour, il n'existe pas de bornes de charge publique (hors EPFL) à disposition.

Est-ce que des opportunités ont été identifiées ?

R : La Municipalité vient d'accepter une proposition du SIE pour des bornes sur l'espace public. Deux emplacements ont été choisis : 1 borne double au Motty et 1 borne double au chemin du Croset.

Page 143 – Etudes, projets

Q : Etude et mise en place d'une limitation à 30 km/h : De quoi s'agit-il ?

R : Suite à des essais effectués par le canton à Lausanne, une étude est réalisée sur certaines routes communales pour établir un 30km/h de nuit. Il est constaté que la solution est efficace pour limiter les nuisances sonores.

Une nouvelle directive de la DGMR permet des simplifications pour modifier les limitations de vitesse également de jour (il s'agit d'un processus allégé).

Il est précisé que cela concernerait des routes de quartiers (petites dessertes) et non pas des axes principaux.

Normalement, en fonction des projets, des enquêtes seront réalisées lors des modifications.

Page 146 – Label VilleVerte

Q : Ecublens a reçu auparavant le label bronze et en 2022, le label argent. Qui a gagné le label or ?

Quels sont les critères qui ont permis de passer du bronze à l'argent ?

Quel a été le coût pour la commune et combien d'EPT ont-ils été utilisés pour obtenir ce nouveau label ?

R : Label Or : Seules les villes de Lucerne et Zurich sont certifiées.

Concernant le passage du label bronze à argent : 38 mesures ont été améliorées pour obtenir les points requis pour le label argent.

Les coûts sur 4 ans représentent seulement Fr. 14'000.- (frais d'audit, frais externes). Concernant les coûts en interne : le travail relatif représente en moyenne 0.25 EPT (pas d'engagement supplémentaire, la charge est réalisée en interne). Il est précisé qu'il ne s'agit pas vraiment de travail supplémentaire, mais de tâches à accomplir différemment.

Si la commune voulait recevoir le label or, les besoins en EPT seraient beaucoup plus conséquents.

Page 149 – Coup de balai 2022

Q : Est-ce que les personnes de l'EVAM sont invitées à participer à cette opération ou à d'autres activités bénévoles ou culturelles sur la commune ?

R : La communication se fait par le site (pas d'envoi spécifique, cependant tout le monde est le bienvenu). Le chef de service précise que du personnel de l'EVAM est engagé pour des tâches diverses (travaux d'entretiens, etc.). Les retours d'expériences sont bons et cela offre une bonne opportunité de sociabilisation pour les candidats volontaires.

Question générale

Q : Quelle est la politique de télétravail dans l'administration suite à la pandémie ?

R : Suite à l'expérience Covid, beaucoup de choses ont changé. Avant la pandémie : peu usité et peu accepté. Désormais, le télétravail est accepté à raison d'un jour par semaine de 51% à 100% d'activité et un demi-jour pour les taux inférieurs.

Le règlement est transmis pour simple information à la Commission.

Vœu n° 8 : Conseil des Jeunes

La CoGes souhaite que la Municipalité informe le Conseil des Jeunes sur les éléments politiques de la Commune (consultation sur les préavis pertinents qui sont soumis au Conseil communal).

10.3 Question d'ordre général adressée directement à la Municipalité

Une dernière rencontre avec la Municipalité *in corpore* ainsi que M. le Secrétaire municipal Pascal Besson a eu lieu le 15 mai 2023 à 18h00 dans la salle de réception de Mon Repos.

Cette séance avait pour but de finaliser ou d'éclaircir quelques derniers points dont le suivant :

Q : Concernant la PolOuest, qu'en est-il de la prévention pour les lumières des vélos et trottinettes ? et est-ce qu'il y a un tournus de la présidence entre les Municipaux des différentes communes ?

R : Les actions de prévention pour les vélos font partie des tâches générales de la police, des kits de lumière ont été distribués lors de la manifestation Cap Ouest.

Il n'y a pas de tournus de la présidence, mais le Président est élu pour la législature.

Vœu n° 9 :

La CoGes souhaite que des actions de prévention soient menées au printemps au plus tard en avril (comme en 2020) avant les pics des divers évènements (augmentation des nuisances sonores, infractions des personnes/pénal, comportements routiers des usagers et usagères, etc.).

Vœu n° 10 :

Suite à la prévention sur panneaux publicitaires, la CoGes souhaite que la police effectue des contrôles sur les vélos et trottinettes afin de vérifier si les règles et comportements d'usage sont respectés. Les membres de la CoGes constatent régulièrement des infractions routières que ce soit sur la route, sur les passages piétons et sur les trottoirs notamment sur le site de l'EPFL.



11. Rencontre avec la Fiduciaire

Cette rencontre s'est déroulée le 10 mai 2023. Outre la Commission de gestion, la Commission des finances y était également invitée.

Présents :

M. Christian Maeder ainsi que M. Germain Schaffner tous deux accompagnés par M. Pascal Besson et M. Claude Salzmann. Les autres membres de la Municipalité étaient excusés en raison d'engagements ultérieurs.

La fiduciaire Fidinter SA représentée par MM. Enrico Ravera et Gérald Balimann nous a présenté et commenté le rapport de vérification et répondu à diverses questions des participant·e·s.

La fiduciaire a pu constater la concordance entre les écritures contrôlées et les documents comptables présentés. Elle se plaît à relever la très bonne qualité de la documentation ainsi que la préparation des dossiers et les renseignements fournis par M. le Boursier communal et le service des finances.

Lors de son contrôle, la Fiduciaire n'a rencontré aucun élément permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et au Règlement sur la comptabilité des communes du canton de Vaud.

Sous réserve des conclusions du rapport de la Commission de gestion, elle donne un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et destinés au Conseil communal.



12. Suivi de vœux – Exercice 2021

La CoGes remercie la Municipalité pour les réponses **aux vœux** : **n° 2** – Bâtiment Pluton, **3** – Séances du Conseil communal, **4** – Subvention aux entreprises, **7** – Billard Ouest lausannois et **12** – Rapport de la Fiduciaire.

Concernant le **vœu n°1** – Santé et sécurité au travail (SST), la CoGes prend acte des réponses de la Municipalité tout en étant que partiellement satisfaite de ces dernières.

La CoGes prend acte des réponses **aux vœux** : **n° 5** – Vacances municipales, **9** – Apprendre à l'école, **10** – Oiseau de l'Ouest, **11** – 1001 histoires et **13** – Musée Bolo.

Quant aux **vœux n° 6** – Ecublens Plage et **8** – Station BoxUp : la CoGes n'est pas satisfaite des réponses communiquées et reformule de nouveaux vœux à ce sujet.



13. Vœux de la Commission de gestion – Exercice 2022

La Commission de gestion émet les vœux suivants :

Vœu n° 1 : Présentations au Conseil communal

La CoGes souhaite que des présentations par des responsables cantonaux du suivi de la qualité de l'air, ainsi qu'avec des responsables des TL soient planifiées pour 2023-2024.

Vœu n° 2 : Visite de la Vaudoise Arena

La CoGes souhaite qu'une visite de la Vaudoise Arena soit organisée pour toutes les autorités communales des communes de l'Ouest lausannois.

Vœu n° 3 : Bâtiment de la place des sports

La CoGes émet le vœu que la Municipalité soutienne le développement d'un club d'athlétisme ou autres activités sportives qui pourraient aussi profiter de cette infrastructure sportive.

Vœu n° 4 : Bâtiment de la place des sports

La CoGes souhaite que la Municipalité surveille attentivement les gabions de la nouvelle buvette. En effet, les cailloux insérés à l'intérieur de l'ouvrage peuvent être extraits aisément. En cas de problème, il serait souhaitable qu'une solution soit trouvée.

Vœu n° 5 : AJESOL

La CoGes souhaite que le rapport d'activité annuel de l'AJESOL communique la capacité d'accueil des autres communes partenaires de l'AJESOL (Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).

Il est important que les habitant·e·s d'Ecublens ne soient pas péjorés vis-à-vis des autres habitant·e·s où les communes n'investissent pas suffisamment dans leurs structures.

Vœu n° 6 : Réfectoire scolaire

La CoGes souhaite qu'une formation des employé·e·s du réfectoire soit réalisée afin de leur permettre d'acquérir des nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire) pour les rôles/responsabilités d'une structure d'accueil.

Vœux n° 7 – Ecublens plage

La CoGes remercie la Municipalité pour les réponses apportées au vœu N° 6 de l'exercice 2021 ainsi que la réalisation de cette nouvelle manifestation au sein de notre commune.

La CoGes rappelle aux membres de l'exécutif et du législatif que cette manifestation est entièrement financée par la commune et que les tarifs pratiqués s'approchent plus d'un restaurant que d'une buvette sans service.

De ce fait la CoGes réitère le souhait qu'un appel d'offre pour la mise en concurrence de l'exploitation de la buvette soit lancé dès cette année pour l'édition 2024.

Cet appel d'offre devrait exiger entre autres, la vente de produits locaux et des premiers prix pour chaque catégorie (boissons et petite restauration).

Le concept pourrait s'inspirer de ce qui a été fait à la Galicienne (Prilly) ou à la Coquette (Morges) avec des critères de durabilité et des prix modérés.

La CoGes souhaite qu'Ecublens plage ferme lors des manifestations de la fête interculturelle et Destiny.

La CoGes souhaite que la population soit clairement informée que l'accès aux installations sportives et récréatives placées à côté de la buvette est accessible à toutes et tous sans obligation de consommer quelque chose à la buvette.

Vœu n° 8 : Conseil des Jeunes

La CoGes souhaite que la Municipalité informe le Conseil des Jeunes sur les éléments politiques de la Commune (consultation sur les préavis pertinents qui sont soumis au Conseil communal).

Les futurs préavis municipaux devraient avoir un chapitre qui leur soit dédié avec les avis et suggestions de ces derniers, pour que le Conseil communal puisse en prendre connaissance.

Vœu n° 9 : Prévention PolOuest

La CoGes souhaite que des actions de prévention soient menées au printemps au plus tard en avril (comme en 2020) avant les pics des divers événements (augmentation des nuisances sonores, infractions des personnes/pénal, comportements routiers des usagers, etc.).

Vœu n° 10 : Contrôles vélos et trottinettes

Suite à la prévention sur panneaux publicitaires, la CoGes souhaite que la police effectue des contrôles sur les vélos et trottinettes afin de vérifier si les règles et comportements d'usage sont respectés. Les membres de la CoGes constatent

régulièrement des infractions routières que ce soit sur la route, sur les passages piétons et sur les trottoirs notamment aux alentours du site de l'EPFL.

Vœu n° 11 : Station BoxUp - Epenex

La CoGes réitère le vœu n° 8 émis en 2022 – Station BoxUp. Considérant les zones sportives dans quatre quartiers sur les cinq que compte notre commune, les enfants et leurs familles peuvent profiter d'espaces de sport, de jeu et de loisirs fort variés et à proximité de leur domicile. Tel n'est pas le cas pour les enfants et les jeunes du quartier d'Epenex. Dès lors, il nous apparaît justifié de mettre à leur disposition une Station BoxUp. Cette offre a rencontré un vif succès au Croset et ne devrait pas manquer d'être accueillie avec plaisir à Epenex, même si cette installation représente un certain coût.

14. Remerciements

La Commission de gestion tient à remercier les Cheffes et Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la commune pour les réponses reçues et leur disponibilité au cours de ces visites et divers échanges, tout comme pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Elle adresse des remerciements particuliers à :

- M. Salzmann, Boursier communal, pour la précision des réponses fournies aux questions qui lui ont été posées et pour la clarté de ses explications ainsi qu'à son adjointe, Mme Elisabeth Laydu.
- M. Besson, Secrétaire municipal, pour sa collaboration très appréciée tout au long de nos nombreux échanges.
- A la Municipalité pour sa disponibilité et pour les réponses apportées à nos nombreuses questions.



15. Conclusions générales

La Commission de gestion s'est réunie 25 fois, dont trois séances ont été consacrées à des visites (bâtiment de la place des sports du Croset, garderie Domino et les serres communales).

Au cours de son mandat, la CoGes a traité les sujets suivants :

- 1 - L'éclairage public
- 2 - L'AJESOL
- 3 - La politique culturelle

- 1 - Concernant l'éclairage public communal, nous relevons que les échanges entre la Commune d'Ecublens et le Service intercommunal des énergies ont permis la planification et la mise en place du plan de renouvellement des points lumineux non LED au sein de la commune.

Pour Ecublens qui bénéficie déjà de prises Zhaga – et indépendamment du fait que les trois autres communes concernées ont pris un certain retard – une activation du Smart lighting pourrait être envisagée dans un futur que l'on ose espérer proche.

Dans notre société actuelle axée sur les économies d'énergie, il est intéressant de relever que l'éclairage public ne représente pas un potentiel d'économie énorme, ne représentant que 0.55% de la consommation totale de la commune.

- 2 - Pour l'AJESOL : Comme souligné dans le présent rapport : A l'heure actuelle, 174 places en préscolaire et 107 places en parascolaire sont nécessaires pour satisfaire la demande. Référence faite aux études menées par cette association, force est de constater qu'à l'horizon 2025, le réseau devrait être à même d'accueillir un grand nombre d'enfants, d'où le besoin de créer 244 places supplémentaires. Si Ecublens doit réaliser un effort que l'on peut qualifier de moyen, Chavannes a encore des efforts conséquents à consacrer dans ce domaine tout comme, dans une moindre mesure, St-Sulpice.
- 3 - Pour ce qui relève de la culture : La charge de travail importante du service de la culture n'a jusqu'à ce jour pas permis le développement d'un projet de politique culturelle volontariste tenant compte du multiculturalisme de notre société écublanaise. Reste toutefois à souligner les efforts consentis à offrir une grande diversité d'activités tant culturelles que sportives aux habitant·e·s, et ce, pour toutes les classes d'âge.

Quant aux comptes, l'exercice 2022 a à nouveau enregistré des rentrées exceptionnelles (facturation d'une participation aux équipements communaux au promoteur du quartier « En Mapraz », péréquation et facture finale plus avantageuse que budgétisées et à l'impôt sur les transactions immobilières). Ceci a permis à la commune d'avoir un résultat positif de CHF 5'379'984.00, ce qui représente 6.89% des revenus générés par la ville d'Ecublens (2021 : CHF 6'918'399 → 7.2%).

La CoGes relève la situation financière saine de la commune pour 2022. Le financement des investissements prévus pour les prochaines années doit faire l'objet d'une analyse détaillée pour ne pas péjorer les générations futures.

Pour rappel, le total des fonds de réserve (RIE III, investissements futurs, réserve générale, etc.) s'élève au 31.12.2022 à 31,47 mio.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous propose, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2022 ainsi que les comptes communaux pour l'exercice 2022 ;
- de donner décharge de sa gestion à la Municipalité et, par son entremise, aux différents services concernés pour tout ce qui concerne l'exercice 2022.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 vous remercie pour la confiance accordée quant à l'accomplissement de sa mission et vous prie de bien vouloir la libérer de son mandat.

Ecublens, le 31 mai 2023.

La Présidente :

La Rapportrice :

Anuta Pichon

Anne Oppliger